



Arrondissement de GRENOBLE

Canton de SAINT EGREVE

Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 038-213803281-20260317-2025_05B-BF



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Présents : Pierre FAURE, Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Alain MERLE, Philippe GIROUD-BIT, Olivier FLAVEN, Elise MOIROUD, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Cédric PELEGRIN, Fanny MIECH, Agnès CRUZEL, Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du dix-neuf février deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le cinq mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric ROSSETTI est désigné pour remplir cette fonction

- **2026_05 : Adoption du budget primitif 2026**

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ». Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2026. Comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget. Il lui est proposé de voter le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Fonctionnement – dépenses

24/02/2026	INTITULE	Budget 2026	COMMENTAIRES 2026
	FONCTIONNEMENT - LES DEPENSES		
011	Charges à caractère général		
	Ss-Total Charges à caractère général 011	443960	charges du quotidien + 65000 € algeco crèche
012	Charges de personnel		
	Ss-total charges personnel 012	421 000,00 €	charges de personnel
014	Atténuations de produits		
	Ss total Atténuations de produits 014	68 000,00 €	FNGIR
65	Autres charges de gestion courante		
	Ss-total autres gestions courante 65	76 582,00 €	subventions versées et indemnités d'élus
66	Charges financières		
	Ss-total charges financières 66	20 000,00 €	intérêts de l'emprunt
68	amortissements		
	Ss-total Opération d'Ordre 68	100,00 €	
023	virement section investissement	183 158,06 €	excédent de fonctionnement
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 221 306,18 €	

Fonctionnement – recettes

FONCTIONNEMENT - LES RECETTES		Budget 2026	COMMENTAIRES 2026
13	Atténuation de charges		
6419	remboursement absences du Personnel		
6459	Remboursement Charges SS		
6489	Remboursement CPA		
	Ss-total Atténuations Charges 13	0,00	
70	Produit des services		
	Ss-total produit services 70	124 000,00 €	bois, périscolaire, occupation domaine public...
73	Impôts et taxes		
	Sous-total Impôts taxes 73	715 253,00 €	taxe foncière, attributions de compensation...
73118	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES		
	Sous-total 731		
74	Dotations et participations		
	Ss-total Dota* participation 74	74 900,00 €	dotations...
75	Autres produits gestion courante		
	ss total Autres produits gestion courante 75	107 000,00 €	locations, subventions...
76	Produits financiers		
7688	autres		
77	Produits exceptionnels		
	Ss-total prod exceptionnels 77		
	ss-total opérations d'ordre 42	153,18	
002	Résultat de Fonctionnement Reporté Excédent	200 000,00 €	affectation du résultat : 200 000 en fonctionnement et 211 647,78 en investissement
	TOTAL RECETTES EXERCICE	1 221 306,18	

Investissement – dépenses

24/02/2026	INTITULE	Budget 2026	COMMENTAIRES 2026
	Investissement - LES DEPENSES		
16	EMPRUNT et DETTES Assimilées		
	16 TOTAL	85 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais Documents Urba, numérisation cadastre	3000	registres
205	Brevet, licences, logiciels		
2031 / 203	Frais d'ETUDES	57000	crèche 30000 : honoraires + études restaurant : honoraires 27 000
2051	Concessions et droits similaires		
	20 TOTAL	60 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2117	Bois et Forêt	5000	achat parcelle FAURE D2
2128	Autres agencement & aménagement de terrains	1000	plaque jardin souvenir
		64 000,00	portes salle po et mairie
2131	construction bâtiment public	1500,00	portes barbet
		3000,00	motorisation velux école
		10 000,00	escalier barbet
		300 000,00	travaux restaurant
2132	construction bâtiment privé	150 000,00	travaux crèche
		1000,00	garage solde
2184	Mobilier	3000	lave-linge ventilateurs cloison toilettes maternelle
2188	Autres immobilisation corporelles		
	21 TOTAL	539 568,00	
	040	153,18	
	041	52800	Études suivies de travaux
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	737 821,18 €	

Investissement – recettes

Investissement - LES RECETTES		Budget 2026	COMMENTAIRES 2026
10 ss total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
1316	Autres	6000	garage
1321	ÉTAT		
1322	Régions	80000	solde restaurant
1323	Département	2000	forêt
1328	AUTRES	103000	métropole 78000, ANCT solde 25000
	13 ss total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	191000	
041		52 800 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	183 158,06 €	
024	Régularisation de cessions	1068 €	
040	Amortissement	8 506,12 €	
001	SOLDE d'Exécution de la section d'investissement reporté	371307,16	
1068	affectation du résultat	211647,78	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 019 487,12 €	
	Différence recette - Dépense	281965,94 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- **DECIDE D'ADOPTER le Budget Primitif 2026, pour les deux sections suivantes :**

Section de fonctionnement :

Équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : 1 221 306.18 €

Section d'investissement :

Dépenses : 737 521.18 €

Recettes : 1 019 487.12 €

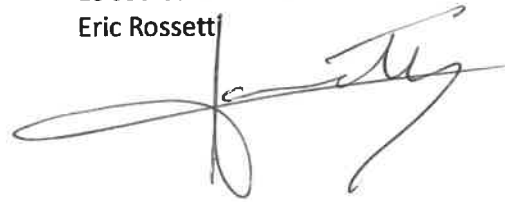
- **AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2026.**
- **DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**Le Maire
Pierre Faure**



**Le secrétaire de séance
Eric Rossetti**



**Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.



Arrondissement de GRENOBLE

Canton de SAINT EGREVE

Commune de QUAIX EN CHARTREUSE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Présents : Pierre FAURE, Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Alain MERLE, Philippe GIROUD-BIT, Olivier FLAVEN, Elise MOIROUD, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Cédric PELEGRIN, Fanny MIECH, Agnès CRUZEL, Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du dix-neuf février deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le cinq mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric ROSSETTI est désigné pour remplir cette fonction

- 2026_06 : taux imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 de notification des taux d'imposition de 2026 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Ce document notifie à la commune les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026. Il appartient au Conseil Municipal de procéder chaque année au vote des taux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2025 pour l'année 2026 soit :

Taxes	Taux communal 2025	Taux communal 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	50.5	50.5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.23	57.23
Taxe d'habitation (TH)	11.84	11.84

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE VOTER les taux d'impositions suivants :

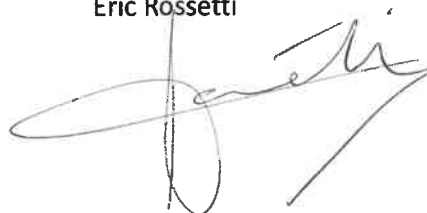
Taxes	Taux communal 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	50.5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.23
Taxe d'habitation (TH)	11.84

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Pierre Faure



Le secrétaire de séance
Eric Rossetti



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.



Arrondissement de GRENOBLE

Canton de SAINT EGREVE

Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213803281-20260305-2026_07-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **13**
Nombre de conseillers présents : **9**
Nombre de conseillers votants : **9**

Présents : Pierre FAURE, Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Alain MERLE, Philippe GIROUD-BIT, Olivier FLAVEN, Elise MOIROUD, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Cédric PELEGRIN, Fanny MIECH, Agnès CRUZEL, Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du dix-neuf février deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le cinq mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric ROSSETTI est désigné pour remplir cette fonction

- 2026_07 : **Subvention aux associations**

Alain MERLE, adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées aux organismes de droit privé doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE D'ALLOUER les subventions aux associations pour l'année 2026 suivant le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant 2026
Association sportive de Quaix	500 €
Section cirque	800 €
Course à Pieds	400 €
Sou des Ecoles	1600 €
Club de l'Amitié	500 €
FNACA	200 €
Quaix des Artistes	700 €
Crèche LOU P'TIOTS	17000
Le Chemin	400 €
TOTAL	22 100 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213803281-20260305-2026_07-DE

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Pierre Faure



Le secrétaire de séance
Eric Rossetti



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.



Arrondissement de GRENOBLE

Canton de SAINT EGREVE

Commune de QUAIX EN CHARTREUSE



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213803281-20260305-2026_08-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Présents : Pierre FAURE, Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Alain MERLE, Philippe GIROUD-BIT, Olivier FLAVEN, Elise MOIROUD, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Cédric PELEGRIN, Fanny MIECH, Agnès CRUZEL, Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du dix-neuf février deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le cinq mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric ROSSETTI est désigné pour remplir cette fonction

- **2026_08 : création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de responsable administratif ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois **Catégorie B** : application et encadrement intermédiaire

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 06/03/2026

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire [du cadre d'emplois des catégorie B notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE :

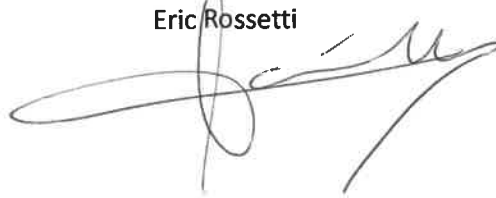
- Article 1 : À compter du 06/03/2026, il est décidé de créer un emploi de responsable administratif en catégorie B dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Article 3 : Il est décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Pierre Faure



Le secrétaire de séance ✓
Eric Rossetti



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.



Arrondissement de GRENOBLE



Canton de SAINT EGREVE

Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Présents : Pierre FAURE, Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Alain MERLE, Philippe GIROUD-BIT, Olivier FLAVEN, Elise MOIROUD, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Cédric PELEGRIN, Fanny MIECH, Agnès CRUZEL, Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du dix-neuf février deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le cinq mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric ROSSETTI est désigné pour remplir cette fonction

- **2026_09 : Mise à jour du tableau des emplois**

Considérant,

- la création de poste votée dans la délibération 2026_13,
- et le départ d'un des agents d'entretien entraînant la fermeture de son poste au 31/03/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 038-213803281-20260305-2026_09-DE

il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Libellé de l'emploi	emploi permanent ou non permanent	mention possibilité de recours à un contractuel	Emploi pourvu ou vacant	Filière	catégorie	Cadre d'emplois	Service d'affectation	Lieu d'affectation	Temps de travail de l'emploi	Groupe de fonction du RUSSEP	NBI et nombre de points	Nom et prénom de l'agent occupant l'emploi	Sexe	Année de naissance	Grade de l'agent	Statut de l'agent	Mois de recrutement si contractuel	date de début de contrat dans la collectivité	temps de travail de l'agent	Petit/lieu de l'agent
Secrétaire générale de mairie	P	oui	pourvu	Administrative	C	adjoint administratif	direction	mairie	TC	5	OUI 30 points	DEL RUE Flonane	F	1984	adjoint administratif territorial C1/07	Titulaire		16/09/2024	100,00%	Activité
responsable administrative	P	oui	pourvu	Administrative	E	adjoint administratif	finances	mairie	TC	4	OUI 15 points	STASELLI Marie-France	F	1965	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe C3/07	Titulaire		01/01/2022	100,00%	Activité
agent des services techniques	P	oui	pourvu	Technique	C	adjoint technique	technique	mairie	TC	2	NON	THEVENIN Gérard	M	1974	adjoint technique principal de 1ère classe C3/10	Titulaire		01/04/2021	100,00%	Activité
agent entretien	P	oui	pourvu	Technique	C	adjoint technique	périscolaire	école	TNC	1	NON	ALFONSE JACQUELINE	F	1992	adjoint technique C1/08	Titulaire		22/11/1999	92,00%	Rebrite - poste supprimé
agent entretien	P	oui	pourvu	Technique	C	adjoint technique	périscolaire	école	TNC	1	NON	BERNARD Cathy	F	1971	adjoint technique C1/08	Titulaire		24/06/2009	79,00%	Activité
agent entretien	NP	oui	pourvu	Technique	C	adjoint technique	périscolaire	école	TNC	1	NON	BERNARD Corinne	F	1970	adjoint technique C1/01	Contractuel	accroissement temporaire d'activité	08/11/2021	86,00%	Activité
ATSEM	P	oui	pourvu	México-sociale	C	adjoint technique	scolaire	école	TNC	2	NON	RODRIGUES Véronique	F	1972	agent spécialisé principal 1ère classe des écoles C3/07	Titulaire		01/09/1999	100,00%	Activité
agent entretien	P	oui	pourvu	Technique	C	adjoint technique	périscolaire	école	TNC	1	NON	ROBET Stéphanie	F	1976	adjoint technique territorial principal 1ère classe C3/04	Titulaire		02/09/2002	100,00%	Activité
agent administratif et périscolaire accueil, état civil, urbanisme, communication	NP	oui	pourvu	Administrative	C	adjoint administratif	périscolaire	école	TC	1	NON	EL KETOB Christopher	M	1988	adjoint technique territorial	Contractuel	accroissement temporaire d'activité	01/12/2025	100,00%	Activité
	P	oui	pourvu	Administrative	C	adjoint administratif	accueil	mairie	TC	3	NON	GAT Sylvie	F	1964	adjoint administratif territorial C1/06	Titulaire		12/01/2022	100,00%	en disponibilité
ATSEM	P	oui	pourvu	México-sociale	C	adjoint technique	scolaire	école	TNC	1	NON	CURRI Brigitte	F	1971	agent spécialisé principal 2ème classe des écoles C2/09	Titulaire		01/09/1992	90,00%	Congé de longue maladie

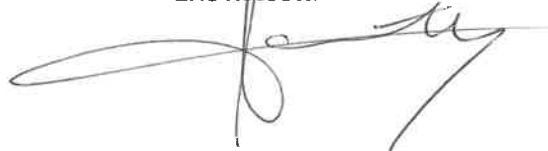
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs ci-dessus au 31/03/2026.

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Pierre Faure



Le secrétaire de séance
Eric Rossetti



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.